

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ÉTAPE DE LA MISSION D'INFORMATION COMMUNE SUR LE SUIVI DE LA STRATÉGIE DE SORTIE DU GLYPHOSATE

La mission a choisi une **approche privilégiant la confiance et non la défiance envers nos agriculteurs** qui n'ont eu de cesse de s'adapter aux demandes des consommateurs, et qui ont toujours été accompagnés par les pouvoirs publics.

Remettre de la rationalité scientifique et technique dans un débat passionné a été une exigence constante, dans un esprit d'évaluation objective de l'action publique et de pédagogie vis-à-vis de nos agriculteurs.

Vos rapporteurs souhaitent partager leur inquiétude sur la difficulté de la tâche et force est de constater que les données chiffrées sur les usages du glyphosate, partielles et transmises avec un trop long délai ⁽¹⁾, ne sont pas encourageantes.

LE SUIVI DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

D'ores et déjà, depuis un an, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a entamé la réévaluation complète des 58 dossiers demandant ⁽²⁾ un renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché français (AMM) de produits contenant du glyphosate. Pour ces dossiers, ainsi que pour les 11 nouvelles demandes d'AMM qui ont par ailleurs été déposées, l'agence effectue une analyse comparative des alternatives existantes avec l'aide de l'Institut national de recherche agronomique (INRA). **Les usages pour lesquels il existe une alternative répondant aux critères de substitution ⁽³⁾ seront immédiatement interdits.**

Le 1^{er} décembre 2018, le Gouvernement a confié au préfet Pierre-Étienne Bisch une mission de coordination interministérielle du plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et du plan de sortie du glyphosate, tous deux étant intégrés au plan Écophyto II +, arrêté le 10 avril 2019 par son comité d'orientation stratégique et de suivi. Auditionné deux fois par la mission, en janvier et juillet 2019, le préfet Bisch est devenu le premier interlocuteur des rapporteurs. Les échanges informels ont été fréquents. Il a tenu compte et relayé les remarques de vos rapporteurs au fil des mois, sans attendre le présent

(1) À la date de présentation du rapport, les données des achats et des ventes pour l'année 2018 ne sont pas publiées.

(2) 132 préparations n'ont pas fait l'objet d'une demande de renouvellement, deux tiers des produits antérieurement disponibles vont être retirés.

(3) Produits de biocontrôle, produits à faible risque, méthodes non chimiques de prévention et de lutte d'usage courant, sans impact technique ou économique majeur.

point d'étape ⁽⁴⁾. Il rendra compte encore régulièrement de son travail de coordination devant la mission. Afin d'assurer la transparence de sa mission, il a d'ailleurs mis à la disposition du public, le 31 juillet dernier, un document présentant l'état d'avancement des plans d'actions précités. Ce document est annexé au présent rapport.

Pour autant, il n'a pas été en mesure de répondre aux demandes réitérées des rapporteurs d'accéder de façon lisible aux données d'achat départementales et surtout d'obtenir, en ce milieu d'automne 2019, les chiffres des ventes et achats pour l'année 2018. Sans suivi chiffré de la consommation de glyphosate, la mission ne peut constater objectivement les effets de la stratégie mise en œuvre par le Gouvernement. Les rapporteurs regrettent également de ne pas avoir accès à la répartition des consommations de glyphosate par filière.

Vos rapporteurs savent que **l'enjeu de la sortie du glyphosate est essentiellement collectif** : il implique les agriculteurs, les conseillers indépendants des vendeurs de produits phytopharmaceutiques ⁽⁵⁾, les instituts techniques agricoles et de recherche, mais aussi les filières en ce qu'elles valorisent les produits et établissent les cahiers des charges de leur commercialisation et donc de leur production. De ce fait, ils saluent la mise en place de la *task force*, présidée par le préfet Bisch, comprenant l'INRA, l'ACTA-instituts techniques agricoles, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et les directions ministérielles concernées.

LA DIFFICULTÉ À ÉTABLIR UN « T ZÉRO » DES USAGES EN FRANCE

En 2017, les ventes de glyphosate ont représenté 8 831 tonnes de substance active, ce qui constitue environ 30 % du volume total d'herbicides vendus, une part relativement constante depuis 2013. Ces quantités n'ont malheureusement que peu évolué depuis plusieurs années.

À ce stade, vos rapporteurs regrettent de ne pas disposer des données pour l'année 2018. Il y a fort à craindre que les usages n'aient pas diminué.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE GLYPHOSATE VENDUE

(En tonnes de substance active)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
6 292	7 182	8 463	9 062	8 673	9 488	8 469	8 721	8 831	En attente de publication

Source : BNV-D

Afin d'assurer au mieux le suivi de la stratégie de sortie du glyphosate, vos rapporteurs ont souhaité établir un « T zéro » des usages en France. Les volumes des **ventes** étaient disponibles grâce à la base nationale des ventes des distributeurs (BNV-D) ; désormais, les données des **achats** de glyphosate sont également disponibles ⁽⁶⁾. Plusieurs cartes permettent d'identifier les départements les plus consommateurs.

(4) Notamment la refonte de la carte de France du site www.glyphosate.gouv.fr qui recense désormais le nombre d'exploitations engagées dans une démarche reconnue de réduction des produits phytosanitaires ou de sortie du glyphosate.

(5) Article 88 de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

(6) <http://www.data.eaufrance.fr/jdd/a69c8e76-13e1-4f87-9f9d-1705468b7221>

En outre, afin de mieux cibler les efforts restant à fournir, vos rapporteurs ont cherché à établir une répartition des quantités nationales de glyphosate achetées par filière. Alors que la nature et la fréquence de traitement des principaux usages sont identifiées, le Gouvernement n'a pas été en mesure de donner une répartition précise des quantités réellement utilisées. Interrogées par vos rapporteurs, les filières agricoles ne sont pas plus à même de répondre à cette question fondamentale. Les raisons tiennent essentiellement à la faible fréquence des enquêtes culturales menées par le ministère de l'agriculture : celles-ci ne sont pas conduites chaque année, le délai de traitement des données est long et il arrive que les enquêtes ne concernent qu'une partie seulement des exploitations.

SE SAISIR DES ALTERNATIVES, AVANT LA FIN DE L'ANNÉE 2020 ...

La disponibilité des alternatives – non chimiques – au glyphosate est d'abord un enjeu technique. Le **rapport de l'INRA daté de novembre 2017 « Usages et alternatives au glyphosate dans l'agriculture française »** ⁽⁷⁾ faisait déjà état des utilisations et des alternatives au glyphosate. Mais entre une alternative identifiée ou mise au point par l'INRA et son application sur le terrain, dont les instituts techniques se font les relais et les développeurs, plusieurs années peuvent s'écouler. Les techniques ne sont pas toutes parvenues au même degré de maturité et le transfert des connaissances est long. Pour les solutions « testées et approuvées », vos rapporteurs saluent la mise à disposition de fiches d'implémentation du centre de ressource « Écophytocip », opérationnel depuis février 2019.

Les nombreuses personnes auditionnées (une cinquantaine) et celles rencontrées lors des deux déplacements ont exprimé leur **bonne volonté** à diminuer leur usage de produits phytopharmaceutiques, bien que certains exploitants soient encore **frileux dans leurs pratiques, et ce, parfois, de façon irrationnelle**.

Face à chaque acteur, la mission a exprimé **une exigence : réaffirmer que l'année 2020 sera la dernière pour une majorité des usages du glyphosate** et qu'il faut que tous l'acceptent. Mais cette exigence est conduite **avec bienveillance**, dans un souci de réalisme.

... ET IDENTIFIER LES IMPASSES TECHNIQUES

Dans la continuité du rapport de novembre 2017 de l'INRA, il conviendra d'identifier les pratiques culturales pour lesquelles il n'existera pas, à la fin 2020, d'alternative au glyphosate.

Pour les vignes ou les vergers, par exemple, la plupart des parcelles en plaine peuvent techniquement se passer de l'usage de glyphosate, tandis que celles sur des terrains en forte pente doivent encore trouver des solutions alternatives. L'agriculture de conservation des sols devra probablement bénéficier du délai supplémentaire annoncé par le Président de la République ; ce type d'agriculture fait l'objet d'un développement dans le rapport. Certaines vivaces (ambrosie, datura, par exemple) pouvant être dangereuses pour la santé publique, un traitement spécifique doit être envisagé.

Le rapport de l'INRA précité fait le point sur l'ensemble de ces difficultés qui constituent aujourd'hui des impasses, mais que chercheurs et agriculteurs s'attachent désormais à résoudre.

(7) INRA, Reboud X. et alii. Usages et alternatives au glyphosate dans l'agriculture française, novembre 2017.

TROIS PROPOSITIONS DANS LE CADRE DU SUIVI :

– Généraliser les enquêtes sur l’usage du glyphosate au sein de chaque interprofession, en lien avec les instituts techniques agricoles

Les instituts techniques Arvalis, Terres Inovia, l’ITB, l’ACTA et la Fnams ont proposé une enquête en ligne pour recueillir auprès des producteurs en grandes cultures des informations précises sur leurs usages du glyphosate. Elle a pour objectif de connaître plus complètement les utilisations actuelles du glyphosate, d’identifier les besoins d’adaptations et les pistes alternatives envisagées par les exploitants quand la matière active sera retirée.

– Créer une plateforme nationale d’enregistrement des produits phytopharmaceutiques utilisés et du glyphosate en particulier.

Tout exploitant tient aujourd’hui un registre phytosanitaire. Le support du registre est laissé libre pour chaque utilisateur (papier ou numérique) mais nombreux sont ceux qui utilisent divers logiciels en ligne, tel que « Mes parcelles ». Y sont notamment renseignés, par parcelle, les produits utilisés, en quantité et en doses, et les dates de traitement. Ces données sont conservées 5 ans et mises à la disposition des organismes de contrôle, notamment pour le versement de certaines aides conditionnelles.

Vos rapporteurs proposent de **centraliser ces données en une base numérique partagée (fruit du regroupement des données des différents logiciels existants de suivi)** accessible aux services de l’État dans le cadre de leur suivi de la stratégie de sortie de l’utilisation de tous types de produits phytopharmaceutiques et du glyphosate en particulier.

Outre qu’elle allégerait les contrôles, ainsi partiellement dématérialisés, la centralisation de ces données permettrait d’évaluer **la trajectoire d’utilisation réelle des produits, de l’échelle de l’agriculteur à celle de la France dans son ensemble, ainsi que par filière** dans la mesure où le registre comprend également l’emblavement de chaque parcelle, c’est-à-dire l’espèce ou la variété cultivée.

– Faire préciser conjointement à l’INRA et aux instituts techniques agricoles, au plus tard en juin 2020 :

. les situations (culturales et pédoclimatiques) qui ne pourront supporter un arrêt du glyphosate dès le 1^{er} janvier 2021 sans menacer la survie de l’exploitation, ni son environnement ;

. ainsi que les délais qu’il faut raisonnablement envisager pour préparer leur sortie définitive ;

. avec une justification technique de chacune de ces exceptions et une révision annuelle des critères de dérogation (situations et délais).

On ne peut attendre l’échéance du 1^{er} janvier 2021 pour que les exploitants français sachent s’ils sont soumis à un arrêt immédiat de leur usage du glyphosate ou s’ils peuvent bénéficier d’un délai au regard de leur situation pédoclimatique, des cultures mises en œuvre ou des difficultés techniques objectives auxquelles ils sont confrontés. Les cultures se programment en effet plusieurs mois à l’avance, et même plusieurs années quand elles s’inscrivent dans une stratégie de rotations.

Il importe que nos agriculteurs puissent se préparer à la transition en toute connaissance de cause, dans un délai réaliste mais qui n’en est pas moins exigeant.

DEUX AXES DE TRAVAIL POUR LA DEUXIÈME ANNÉE DE LA MISSION :

– Étudier comment **améliorer la formation des agriculteurs aux pratiques agricoles sans glyphosate** en visitant des lycées agricoles, des chambres d'agriculture et en étudiant les programmes aujourd'hui proposés.

– **Analyser**, à l'instar des projections réalisées par l'INRA pour la filière viticole, **le coût de l'interdiction du glyphosate pour prévoir, le cas échéant, des mesures d'accompagnement financier des agriculteurs** dans leur transition dès la fin de l'année 2020.

La mission attend enfin du Gouvernement qu'il clarifie son message à l'égard des agriculteurs : quels seront les usages qui bénéficieront d'une dérogation au 1^{er} janvier 2021 et quelles en seront les conséquences réglementaires ou législatives ?

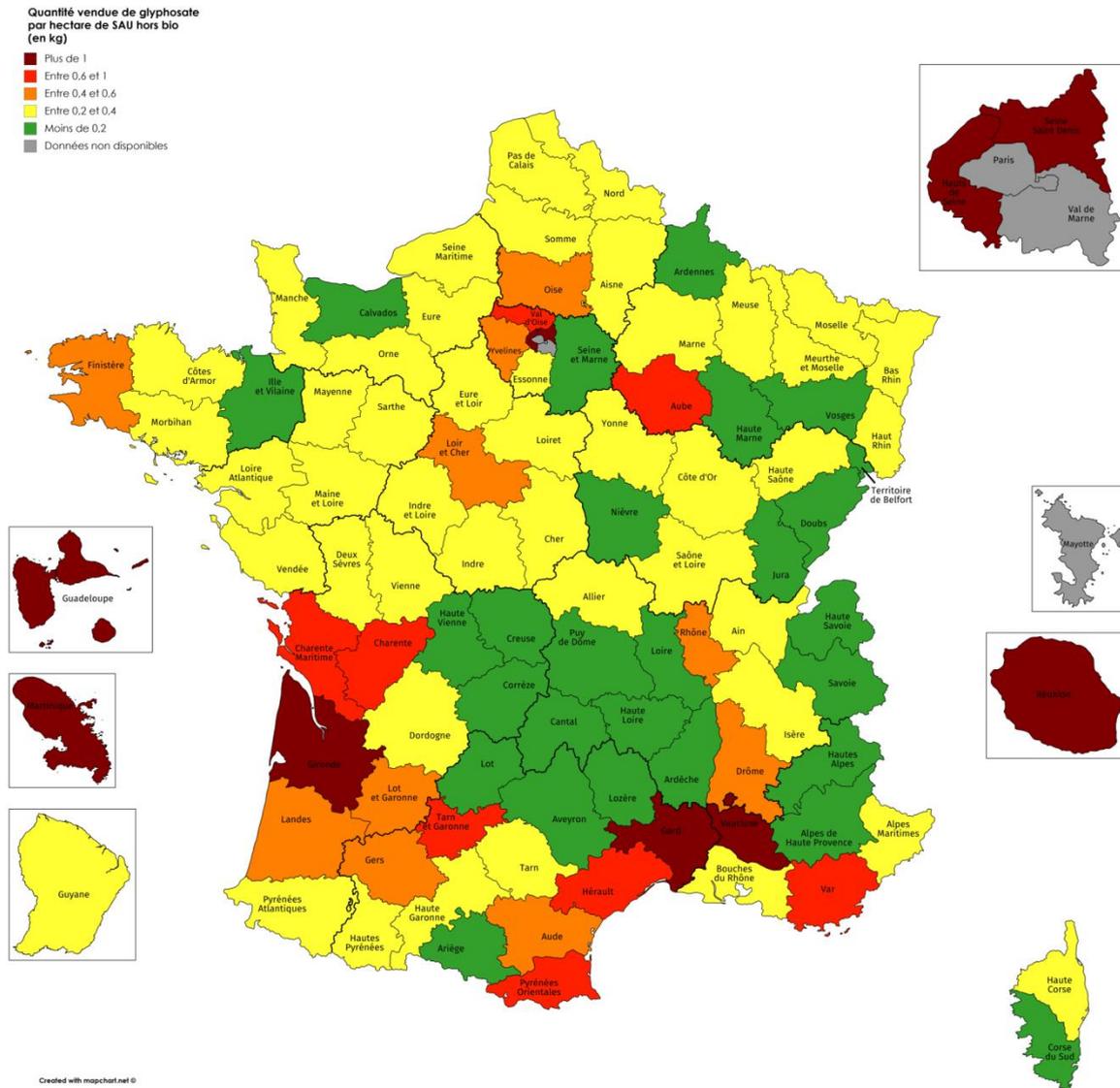
**RÉCAPITULATIFS DES DONNÉES DE RÉFÉRENCE POUR LE SUIVI DE LA STRATÉGIE DE SORTIE
DU GLYPHOSATE**

(En tonnes ou en grammes)

	T0		
	données	date	
Données générales	quantité totale d'herbicides vendus	29000 T	2017
	quantité de glyphosate vendue	8831 T	2017
	part du glyphosate sur l'ensemble des herbicides vendus	30%	2017
Usages non agricoles	quantité de glyphosate utilisée par la SNCF	1150g/ha/an 40T/an utilisées , soit 0,4% de la quantité totale de glyphosate vendue en 2018	avril 2019
	glyphosate destiné aux usages non agricoles	16%	BNV-D, 2016
Par secteur	quantité de glyphosate utilisée en agriculture de conservation des sols	720g/ha/an (360-1080g/ha)	avril 2019
	quantité de glyphosate utilisée en grandes cultures	114g/ha (50-250 g/ha)	enquête SSP 2014
	quantité de glyphosate utilisée en viticulture	511g/ha	enquête SSP 2013
	quantité de glyphosate utilisée en arboriculture	782g/ha (480-1000g/ha)	enquête SSP 2015
	quantité de glyphosate utilisée en maraîchage	48,5g/ha (2-102 g/ha)	enquête SSP 2013

N.B. L'agriculture de conservation des sols est une approche agronomique visant à préserver la vie des sols.

**MOYENNES TRIENNALES DES QUANTITÉS VENDUES PAR DÉPARTEMENT (2015-2017)
(VOLUME DE VENTES DÉPARTEMENTAL RAPPORTÉ À LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE
HORS SURFACES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE OU EN CONVERSION)**



Sources : SAU : Agreste et Agence bio (2018), quantité de glyphosate achetée : extraction BNV-D, carte et calculs : secrétariat de la mission d'information.